REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID: 007-250702156-20231215-DCS2023_39-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 15 décembre 2023 à 10h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 07 décembre 2023.

<u>Présent(e)s</u>: M. Francis BARRY, M. Philippe BECHERAS, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Stella BSERENI, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Patrick FRANCOIS (suppléant de M. José ORENES LERMA), M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE.

<u>Absent(e)s</u>: Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, M. Gérard ROBERTON, M. Benoit VILLARD.

Excusé(e)s: Mme Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Josiane SANCHEZ, M. Max TOURVIEILHE.

Pouvoirs:

- Mme Agnès AUDIGIER donne pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE.
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Mickaël BOUCHARDON.
- M. Khalid ESSAYAR donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAUMONT.
- M. Jérôme LEBRAT donne pouvoir à Mme Christelle REYNAUD.
- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Gilbert PETITJEAN donne pouvoir à Mme Stella BSERENI.

Assistaient en tant qu'invités : M. Anthony BARRAULT, Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE, Mme Odile DOUZET, M. Bruno HILAIRE, M. Frédéric JACOUTON, M. Jean-Charles MANRIQUE M. Brice THIEBAUD.

Nombre de membres en exercice : 40 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour: 23Contre: 0Abstention: 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID: 007-250702156-20231215-DCS2023_39-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDECHE ET NUMÉRIAN 2024-2028

Vu les articles L.5721-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.5111-1, L.5111-1-1, et L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 19 décembre 2012 approuvant l'adhésion du Conseil Général de l'Ardèche au Syndicat Mixte Numérian ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Numérian en date du 15 décembre 2023 ;

Vu que le Conseil syndical initialement convoqué le 07/12/2023 n'a pas atteint le quorum requis ;

Le Conseil Départemental de l'Ardèche et le Syndicat Mixte Numérian souhaitent sceller un nouvel élan partenarial pour la période 2024-2028, placée sous les sceaux de la transformation numérique et de la solidarité territoriale, en définissant un programme commun d'action d'intérêt départemental.

À ce jour, quatre actions d'intérêts départemental sont d'ores et déjà identifiées :

- La sensibilisation des collégiens aux usages d'internet ;
- L'accompagnement au numérique des maires ardéchois ;
- L'hébergement physique de serveur de Numérian au sein des salles blanches du Département ;
- Le déploiement de certificat de signature RGS dans les services du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Cette convention constitue une étape importante dans le partenariat entre le Conseil Départemental de l'Ardèche et Numérian, au service de la transformation numérique des territoires et dans le respect des valeurs fondatrices du Syndicat Mixte des Inforoutes devenu Numérian : l'innovation et le service numérique pour tous les territoires sans distinction de taille et de moyen.

Il est donc proposé de :

- Approuver les termes de la convention entre le Conseil Départemental de l'Ardèche et Numérian ;
- Autoriser le Président de Numérian à signer ladite convention.

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président, Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention entre le Conseil Départemental de l'Ardèche et Numérian ;
- Autorise le Président de Numérian à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 15 décembre 2023,

Le Président.

Jérôme BERNARD